

Canicule : se protéger toutes & tous, s'engager dans la reconversion écologique

Une canicule est annoncée sur le territoire à partir du mercredi 15 ou du jeudi 16 juin. La chaleur très importante, dans des espaces scolaires inadaptés, pèsera lourdement sur la santé, sur les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.

Elle pourrait rendre très difficile le passage des épreuves écrites des enseignements généraux du baccalauréat professionnel (à partir du 14 juin), de l'épreuve de philosophie du baccalauréat général et technologique (15 juin), et des épreuves anticipées de français en première (16 juin).

Il est de la responsabilité du gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour, dans l'immédiat, protéger les élèves et les personnels et, de façon urgente, s'engager dans la reconversion écologique et sociale de l'École et de la société.

Notre hiérarchie est directement responsable de notre santé et de nos conditions de travail. Pourtant, en dépit de l'annonce de cette vague de chaleur, aucune consigne claire n'a à ce jour émané du ministère. En conséquence, les élèves arriveront en classe dans des établissements où la température risque d'excéder 30° C dès la matinée. Dans certaines écoles et établissements, les points d'accès à l'eau sont largement insuffisants. Plus largement, le gouvernement n'agit pas sur les causes du dérèglement climatique, à l'origine de ces épisodes caniculaires.

SUD éducation appelle les personnels à faire respecter leurs droits et ceux des élèves :

- en remplissant les Registres de Santé et Sécurité au Travail (RSST) obligatoire dans les établissements et écoles ;
- en saisissant par écrit collectivement les CHSCT départementaux et académiques ;
- en refusant de se mettre en danger lorsque la température est manifestement excessive, et en faisant collectivement exercice de leur droit de retrait après avoir mis en sécurité les élèves (dans la salle la plus fraîche de l'établissement par exemple).

Exemples de ce que l'on peut noter dans le RSST :

- Les points d'eau sont insuffisants.
- Problèmes de santé (asthme...).
- Les fenêtres de la salle sont bloquées.
- La baie vitrée ne dispose pas d'un rideau occultant.

SUD éducation exige de toute urgence :

- l'adaptation du calendrier des épreuves de la semaine, pour que toutes aient lieu le matin et aucune l'après-midi et, si nécessaire, le report des épreuves ;

- au minimum, la mise à disposition de ventilateurs et la distribution d'eau pour les personnels et les élèves en période de classe comme pendant les examens. Ce n'est évidemment pas aux personnels de se les procurer par leurs propres moyens comme c'est encore trop souvent le cas ;
- l'aménagement des horaires des écoles et établissements partout où cela semble nécessaire aux personnels et aux parents ;
- des aménagements pour les personnels les plus vulnérables en raison de leur âge ou de problèmes de santé (aménagements horaires, ASA...).

Le réchauffement climatique entraîne, parmi d'autres phénomènes, l'augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des canicules. En France, 23 épisodes caniculaires ont été enregistrés par Météo France entre 2000 et 2021. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), suivant en cela les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), considère qu'au-delà de 30° C pour un·e salarié·e sédentaire, la chaleur peut constituer un risque, et que le travail par fortes chaleurs, notamment au-dessus de 33° C, présente des dangers.

L'Éducation nationale n'a pas conçu de plan d'ampleur pour rénover ou reconstruire des locaux souvent dégradés, mal isolés, mal ventilés, ni pour végétaliser des cours de récréation massivement bitumés.

SUD éducation revendique des actions sur les causes et les effets du dérèglement climatique :

- l'instauration de températures minimales et maximales de travail ; le contrôle effectif des températures dans les bâtiments par les CHSCT ;
- des moyens pour l'hôpital public, pour le rendre capable d'affronter des épisodes caniculaires intenses et longs ;
- un plan de rénovation ou de reconstruction des bâtiments scolaires pour les isoler et les ventiler ;
- la végétalisation des cours de récréation ;
- des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre réellement contraignants pour l'État et les entreprises ; des politiques de rupture pour la justice sociale et environnementale.

Les causes du dérèglement climatique, quant à elles, sont désormais connues : il est d'origine humaine, et tient en particulier au modèle de production capitaliste et productiviste. Des solutions globales et pérennes existent, qui permettraient de construire une société à la fois respectueuse des êtres vivants et plus égalitaire, et de bien vivre en satisfaisant nos besoins. Mais cela passe par une reconversion écologique et sociale de notre société : baisse du temps de travail, sobriété, production non marchande et non polluante, partage des richesses, reprise du contrôle de la production par les salarié·es, reconversion de l'économie qui soit tournée non vers la croissance et la création de nouveaux « besoins », mais vers le bien-être de toutes et tous.